

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2023–2024

20 SEPTEMBRE 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Congés et absences	4
2	Cour constitutionnelle	4
3	Questions écrites (Article 81 du règlement)	4
4	Accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle	4
5	Dépôts	4
6	Approbation de l'ordre du jour	5
7	Débat d'actualité (Article 83, § 6 du règlement): «Adoption du décret «EVRAS»: analyse, réactions et conséquences»	5
8	Questions d'actualité (Article 83 du règlement)	22
8.1	Question de M. Olivier Maroy à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Demande de prêt par LN24 auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	22
8.2	Question de M. Benoit Dispa à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Prêt de trois millions d'euros sollicité par LN24»	22
8.3	Question de M. Yves Evrard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Impact de l'augmentation des taux directeurs de la banque centrale européenne»	25
8.4	Question de M. Martin Casier à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Pour un enseignement toujours plus inclusif: création par l'Université libre de Bruxelles (ULB) du statut d'étudiant à besoins spécifiques aidant proche»	27

8.5	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rentrée académique pour les étudiants moins valides»	28
8.6	Question de M. Michel de Lamotte à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Réforme des rythmes académiques»	29
8.7	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Communiqués de la CGSP, de l'Union syndicale étudiante (USE) et du Bureau des étudiant.e.s administrateurs.trices (BEA) sur la surpopulation étudiante»	31
9	Prises en considération	33
10	Projet de décret modifiant le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (doc. 580 (2022-2023) n° 1)	33
10.1	Discussion générale	33
10.2	Examen et vote des articles	39
11	Désignation de membres du Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)	40
12	Projet de décret modifiant le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (doc. 580 (2022-2023) n° 1)	40
12.1	Vote nominatif sur l'ensemble	40
	Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)	41
	Annexe II: Cour constitutionnelle	42

Présidence de M. Rudy Demotte, président.

– *La séance est ouverte à 14h00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: M. Lux et Mmes Gahouchi, El Yousfi et Groppi, pour raisons de santé; Mme Vandevoorde, pour raisons familiales; M. Demeuse, en mission.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites (Article 81 du règlement)

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

4 Accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l’éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

M. le président. – Contrairement à ce qui a été annoncé lors de notre dernière séance plénière, l’accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l’éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle n’a pas fait l’objet de corrections techniques visant à en corriger les fautes d’orthographe. Aucun accord n’ayant pu être trouvé entre les assemblées concernées, le texte a été diffusé en l’état. Cela nous vaudra certainement certaines réflexions sur la qualité orthographique du document.

5 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret relatif à la gouvernance, à la transparence, à l’autonomie et au contrôle des organismes, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française (doc. 585 (2023-2024) n° 1) et le projet de décret spécial portant diverses dispositions en matière de gouvernance, transparence, autonomie et contrôle des organismes qui dépendent de la Communauté française

(doc. 586 (2022-2023) n° 1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission des Relations internationales, des Sports, de l'Enseignement de promotion sociale, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

6 Approbation de l'ordre du jour

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 14 septembre 2023, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 20 septembre 2023.

Entre-temps, Mmes Roberty et Nikolic, M. Segers, Mme Bernard et M. Dispa ont déposé la proposition de décret instituant les prix du journalisme du Parlement de la Communauté française (doc. 587 (2023-2024) n° 1). Mmes Vandevoorde et Bernard, M. Kerckhofs, Mme Pavet, MM. Liradelfo, Mugemangango et Beugnies ont déposé la proposition de résolution visant à prendre des mesures afin de faire baisser le coût des études (doc. 588 (2023-2024) n° 1). Mmes Nikolic et Roberty ainsi que M. Segers ont déposé la proposition de décret conjoint de la Communauté française, de la Commission communautaire française et de la Région wallonne modifiant l'accord de coopération du 30 janvier 2014 entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région wallonne portant création d'une Commission de déontologie et d'éthique (doc. 589 (2023-2024) n° 1). Je vous propose d'ajouter la prise en considération de ces propositions à l'ordre du jour de notre séance.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. (*Assentiment*)

7 Débat d'actualité (Article 83, § 6 du règlement): «Adoption du décret «EVRAS»: analyse, réactions et conséquences»

M. le président. – L'ordre du jour appelle le débat d'actualité intitulé «Adoption du décret «EVRAS»: analyse, réactions et conséquences».

Les temps de parole sont les suivants: cinq minutes par groupe politique reconnu, trois minutes pour DÉFI, quinze minutes pour la réponse du gouvernement; une minute par groupe pour la réplique.

Mme Sabine Roberty (PS). – Il y a 15 jours à peine, nous avons voté quasiment à l'unanimité un décret important, un texte essentiel, celui sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Et depuis 15 jours, des manifestations se sont déroulées devant ce parlement et dans les rues de Bruxelles. Des messages WhatsApp ont été délibérément envoyés à des députées et députés. Plus de 5 000 flyers ont été distribués dans nos rues et nos boîtes aux lettres. Une vraie campagne de désinformation s'est initiée. Elle est probablement due à des groupuscules extrémistes qui ne nous veulent pas du bien ni à notre démocratie.

Au-delà des attaques personnelles, c'est un décret fondamental qui met l'enfant au cœur des préoccupations qui est attaqué. Aujourd'hui, cette manipulation et ces sorties en tout genre sont du jamais vu. Une ligne rouge a été franchie: des écoles ont été brûlées et vandalisées. Or, les écoles sont la base même de nos démocraties, de l'instruction et du savoir. Cette ligne rouge a été franchie et c'est absolument intolérable. Il est impensable que nous en soyons arrivés là. C'est pourtant le cas.

Nous sommes indignés et effarés. Nous ne pouvons pas imaginer que de tels actes puissent se produire chez nous, en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans un pays qui véhicule tant de valeurs démocratiques. Je suis profondément triste et mon groupe se joint à mes paroles. Cette situation a touché des élèves qui ne comprennent pas ce qui leur est arrivé, mais aussi des parents qui s'interrogent, des directeurs d'école et le corps enseignant dans sa grande majorité – personnel administratif, pédagogique et logistique.

Je tiens à réitérer notre plus profond soutien à toutes les victimes de la désinformation et des attaques perpétrées dans nos écoles. Jamais avant nous n'avions vu tant de désinformation circuler sur les réseaux sociaux, mais aussi dans la rue. L'état actuel de la communication fait que tout est véhiculé à une vitesse incommensurable. Nous devons certes protéger la liberté d'expression qui est un droit fondamental, mais nous ne pouvons pas accepter le mensonge. Si le mensonge n'est pas un délit, nous devons rétablir la vérité et répéter sans relâche ce qu'est réellement l'EVRAS. Ce décret, nous l'avons écrit, chers collègues. Nous seuls pouvons répondre à ces questions et à ces mensonges quotidiens.

Madame Bertieaux, brûler des écoles est un acte de terrorisme. Savez-vous où en sont actuellement les travaux de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM)? Le Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par le radicalisme et les extrémismes violents (CAPREV) a-t-il été saisi ou le sera-t-il? Avez-vous d'autres informations à ce stade? Une coordination des instances est-elle en cours?

Madame Linard, nous avons travaillé ensemble longuement sur l'éducation aux médias. Aujourd'hui, tout va tellement vite. Il n'est pas normal que dans un État de droit, les fausses informations circulent à cette vitesse et que nous ne parvenions pas à les arrêter. Nous devons absolument activer d'autres outils que ceux que nous utilisons régulièrement. S'il est difficile de lutter contre la désinformation, il faut absolument agir à tous les niveaux de pouvoir, avec tous les outils à notre disposition. On ne peut pas dire tout et n'importe quoi, à un moment donné, il faut sévir. De quels outils disposons-nous pour ce faire?

Face à ces désinformations permanentes depuis 15 jours, un directeur de l'information d'une chaîne sous le giron de la Communauté française s'est exprimé sur les réseaux sociaux. Oui, la liberté d'expression nous est chère, mais une personne si haut placée dans la gestion de l'information peut-elle tout dire sur les réseaux

sociaux sous prétexte que ses *tweets* n'engagent qu'elle? Ce genre de message nuit à l'information. Le public écoute aussi la presse. D'ailleurs, la presse s'est directement emparée de la question et a fait un excellent travail. Elle a été combative à nos côtés pour rétablir la vérité. Et pourtant, une personne n'a pas tout à fait joué le jeu. Malheureusement, les *tweets* n'engagent pas uniquement la personne qui les publie. Que pensez-vous de l'attitude de cette personne? Je la trouve dangereuse. Une plainte aurait-elle déjà été déposée auprès du Conseil de déontologie journalistique (CDJ)?

Par ailleurs, une ASBL affirme avoir le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Qu'en est-il réellement? La situation n'est pas claire. Les parents aussi se posent des questions et ils n'ont pas toujours les réponses les plus adaptées lorsqu'ils se rendent sur certains sites internet.

Madame Désir, je vous remercie d'avoir été présente sur le terrain aux côtés des équipes et des enfants dans les écoles. Tous les enfants ont-ils pu retrouver leur classe? La santé mentale de nos jeunes, tout comme celle des équipes éducatives, est importante. Quelles dispositions ont été prises afin de soutenir le personnel et les enfants?

Mme Alice Bernard (PTB). – Je commencerai mon intervention en condamnant fermement – comme vous le ferez sans doute aussi – les incendies criminels d'écoles dans notre pays. Absolument rien ne justifie d'incendier les établissements scolaires. Nous exprimons tout notre soutien aux écoles concernées, aux parents qui ont eu peur pour leurs enfants, aux enfants choqués de voir leur école détériorée, ainsi qu'aux enseignants.

Sans empiéter sur le rôle de la famille et des parents, l'EVRAS conscientise les jeunes et permet de lutter contre les violences faites aux femmes et le harcèlement à l'école. Elle protège les enfants des contenus inappropriés diffusés sur internet, leur apprend le respect de l'autre et de la différence. Selon nous, l'EVRAS est bien entendu nécessaire. Cette année, plus de 20 féminicides ont déjà été commis dans notre pays. Les femmes, plus particulièrement les jeunes filles, sont exposées aux violences, au harcèlement et aux agressions sexuelles. Les animations sur l'EVRAS offrent aux jeunes un espace pour en parler, des outils pour les protéger, un lieu où on leur apprend à dire non et à respecter le non de l'autre.

Une maman nous a expliqué que sa propre mère n'avait jamais pu parler de ces sujets à personne, isolée dans sa vie intime et sexuelle de jeune fille. Ses enfants, en revanche, sont mieux armés, car elle leur a beaucoup parlé de ces sujets. Aujourd'hui, je pense aux nombreux enfants démunis face aux prédateurs qui sévisent sur internet. Les animations organisées dans le cadre de l'EVRAS sont de nature à réduire les inégalités et sauveront peut-être des enfants. Le harcèlement scolaire inquiète aussi, à juste titre. Les enfants doivent être protégés des moqueries, de l'exclusion, du cyberharcèlement et trouver des espaces pour en parler. À

cet égard, les deux fois deux heures d'animations EVRAS pour lesquelles nous avons voté ne seront pas suffisantes pour lutter contre ces maux.

Pour autant, nous devons pouvoir entendre les inquiétudes exprimées par de nombreux parents sur le guide. Même si certaines forces obscurantistes sont à la manœuvre – et nous condamnons leurs agissements –, nous ne pouvons récuser toutes les inquiétudes parentales en les assimilant à du complotisme ou de l'intégrisme. Des professionnels se sont également exprimés en ce sens pour faire valoir que tous les parents inquiets ne sont pas des complotistes. Nous ne ferons pas avancer le débat en stigmatisant et enfermant les parents inquiets dans des cases.

Il faut écouter leurs inquiétudes légitimes sur des sujets aussi sensibles. Il faut les impliquer et créer le consensus le plus large. Afin d'apaiser les tensions, il faut donc aussi revoir les éléments problématiques du guide. Dans son introduction, celui-ci parle de la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), signée par la Belgique et destinée à lutter contre les violences faites aux femmes. Par la suite, le guide devrait davantage revenir sur ce sujet omniprésent dans la société ainsi que, de manière transversale, sur la question du patriarcat.

Après avoir balayé les mensonges et la désinformation des groupuscules d'extrême droite, intéressons-nous à présent à certains passages interpellants du texte. Ceux-ci concernent l'âge associé à certaines questions ou le contenu en tant que tel. Des sujets comme la pornographie et la prostitution méritent que l'on se rassemble pour en discuter. Certaines phrases du guide peuvent en effet prêter à confusion et méritent des éclaircissements. Une animatrice EVRAS dans les écoles m'a expliqué qu'en termes de sexualité, par exemple, il y a peu de discussions avant 11-12 ans. Avec les plus jeunes, ce sont surtout les questions du consentement, de la tolérance envers les autres – on ne se laisse pas toucher par n'importe qui, par exemple – ou les problèmes relationnels avec leurs camarades qui sont abordés pendant les animations.

Nous devons aller vers l'apaisement. Il est logique que le contenu des animations soit débattu. Nous devons dialoguer dans le calme. Des professionnels plaident, eux aussi, en ce sens. Toutes ces questions doivent être discutées avec les parents et les différents acteurs et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé la création de comités EVRAS dans les écoles. Nous avons aussi entendu la proposition d'une échevine du Parti socialiste de La Louvière, qui envisage de rencontrer et d'entendre les parents concernés avant l'instauration des animations. Elle l'a confirmé hier soir à l'occasion d'une réunion du conseil communal. Cela doit se faire absolument, sans quoi la polarisation va augmenter. Des enfants risquent de rater les animations, ce qui constituerait un retour en arrière plutôt qu'une amélioration de leur protection. Madame la Ministre, quelles initiatives avez-vous prévues pour répondre aux questions des parents?

Mme Diana Nikolic (MR). – Depuis notre débat sur l'EVRAS d'il y a deux semaines, la position du MR n'a pas varié et a toujours été claire. Nous soutenons le principe de ces animations de deux fois deux heures obligatoires pour tous les élèves de sixième année primaire et de quatrième année secondaire. Cela fait cinquante ans que l'éducation sexuelle existe chez nous et douze ans qu'elle a pris le nom d'EVRAS, mais toutes les écoles et tous les élèves n'étaient pas sur un pied d'égalité face à l'organisation de ces animations. L'EVRAS représente quatre heures sur l'ensemble de la scolarité afin de répondre aux questions des enfants et des jeunes. Son but est de résoudre des problèmes, pas d'en créer. Le MR soutient ce projet, tout en restant vigilant à la question de la labellisation et de l'évolution du guide. Nous serons attentifs au profil des personnes qui donneront ces formations et au contenu de celle-ci.

À cet égard, Madame la Ministre, vous avez reconnu certaines maladresses qui ont donné lieu à des corrections du guide. Je réitère notre demande de disposer d'un tableau comparatif des corrections passées et à venir, puisque ce guide est appelé à évoluer. Aujourd'hui, il est nécessaire de rassurer les parents, les enseignants et même les élèves, de plus en plus nombreux à réagir aux polémiques suscitées par le guide et qui se posent des questions légitimes.

Avec mes collègues du MR, nous vous avons régulièrement interpellée en commission et nous continuerons à vous faire part des interrogations légitimes de ces parents ordinaires qui sont devenus inaudibles tant le débat a été confisqué par des groupuscules et des extrémistes conservateurs et religieux. J'accepte le débat démocratique, mais je refuse l'intimidation et la violence. Le MR condamne sans aucune ambiguïté toute attaque envers nos institutions et les élus qui les représentent, ainsi que toute dégradation envers le bien commun, particulièrement les écoles.

Nous avons tous été choqués par ce qui s'est passé dans des écoles que nous connaissons à Charleroi, à Liège et partout où des événements similaires se sont déroulés.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur la situation? Combien d'actes de vandalisme liés à l'EVRAS ont-ils été répertoriés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? À la suite de vos contacts avec les autres niveaux de pouvoir, en savez-vous davantage sur les responsables de ces actes et les sanctions qui seront prises? Comment rassurer les parents et les équipes éducatives qui se questionnent de manière rationnelle et légitime sur le contenu de l'EVRAS et des animations? Comment empêcher tout autre acte de vandalisme et d'intimidation lorsque ces animations seront effectivement organisées?

Les pompiers ont réussi à éteindre les feux criminels, mais pas l'incendie allumé par la désinformation, les *fake news* et parfois les fantasmes véhiculés à propos de l'EVRAS. Ce feu est aussi parfois attisé par une communication floue. On ne peut effectivement pas dire tout et son contraire. Je le répète, la position du MR ne

souffre d'aucune ambiguïté: nous soutenons totalement et unanimement le texte, mais en appelons à une certaine vigilance sur sa mise en œuvre concrète, dont tous les éléments ne relèvent pas de la responsabilité du Parlement, mais aussi de celle du gouvernement.

Beaucoup d'informations ont circulé à la suite de la décision de la ville de La Louvière de reporter au mois de janvier les animations EVRAS afin, semble-t-il, de laisser les choses se calmer. Comment réagissez-vous à cette décision? Avez-vous d'autres explications sur les réelles motivations de ce pouvoir organisateur à poser un tel choix? Des dérogations sont-elles possibles? Les animations pouvant se dérouler tout au long de l'année, l'information de ce report devait-elle être rendue publique? Au MR, nous condamnons cette décision qui n'aide pas à ramener la sérénité et à rassurer les parents et les écoles.

Si, demain, d'autres pouvoirs organisateurs refusaient d'appliquer le décret, quelles sanctions et mesures prendriez-vous? Enfin, comment comptez-vous apaiser les parents, les enfants et les jeunes qui seront formés à l'EVRAS, mais aussi les équipes éducatives qui doivent se trouver encore plus dépourvues face à cette situation?

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Lundi soir, j'ai eu le bonheur d'inaugurer une nouvelle école dans ma commune avec le vice-président du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Daerden. Ce fut un moment de bonheur parce que c'est évidemment un motif de réjouissance. À cette occasion, j'ai affirmé, avec une certaine solennité, qu'une école est un lieu sacré. C'est un lieu d'apprentissage, d'émancipation, d'éducation, de sociabilisation, de citoyenneté et de vie, à la fois pour les enfants, pour l'équipe éducative, pour les parents et pour l'environnement dans lequel cette école s'inscrit. Il est donc évident que toute atteinte à quelque école que ce soit doit être dénoncée avec la plus grande fermeté.

Il est absolument indéfendable de porter préjudice, de mettre le feu, de surcroît, à une école. C'est d'autant plus choquant que cela se fait au nom d'une prétendue protection de l'enfant, ce qui est le comble de l'imbécilité. Toute atteinte aux établissements scolaires doit être dénoncée. Il y a quinze jours, en séance plénière, j'ai également dénoncé toute forme d'intimidation par rapport au travail parlementaire. Nous avons pris une décision à la quasi-unanimité en toute connaissance de cause, mais sous une pression populaire et médiatique que je trouve tout à fait inacceptable. Je dénonce également toute forme de désinformation, de manipulation et d'obscurantisme, quelle qu'en soit l'origine.

Pour autant, Madame Roberty, je crois que nous devons avoir une approche un peu plus nuancée des opinions qui s'expriment. Il ne s'agit évidemment pas de cautionner en quoi que ce soit les groupuscules extrémistes qui peuvent se livrer à des tentatives de manipulation. Reconnaissons cependant qu'il y a aussi, dans la société, des expressions d'inquiétude que je ne qualifierais pas de légitimes,

mais qui sont de bonne foi, de parents et de professionnels, pour qui l'instauration de l'EVRAS et sa généralisation peuvent susciter des questionnements.

Nous devons entendre ces inquiétudes et ne pas nous mettre dans une posture où nous détiendrions la vérité face aux tenants du mensonge. C'est un peu plus compliqué que cela. Je dois dire que je continue de regretter, au nom du groupe Les Engagés, que le gouvernement n'a pas suffisamment anticipé ces inquiétudes et que le processus de généralisation de l'EVRAS, pour légitime et nécessaire qu'il est, n'ait pas été accompagné d'un vrai sens pédagogique pour essayer d'anticiper ces inquiétudes et tenter d'y répondre. Il s'agit d'un sujet délicat, qui touche à l'intimité, à la sexualité et à l'éducation, qui nécessite un certain doigté, un certain tact, un certain respect. Malheureusement, ces conditions n'ont pas été réunies pour que le débat puisse se dérouler de manière apaisante. Je le regrette.

Les choses étant ce qu'elles sont et le guide relatif à l'EVRAS ayant manifestement semé la confusion, considérez-vous, Mesdames les Ministres, que ce guide est intangible? En l'état et tel quel, doit-il s'appliquer entièrement ou devrait-il l'être partiellement? Est-il évolutif? Des adaptations, une réécriture ou un toilettage sont-ils prévus? À titre personnel, je suis un peu surpris qu'il faut trois gouvernements pour arrêter le contenu d'un guide relatif à l'EVRAS. En effet, une fois approuvé par trois exécutifs différents, quel assouplissement pourrait-on encore y apporter, tout en tenant compte par exemple des évolutions sociétales qui pourraient survenir? Quel est le sort de ce guide? Considérez-vous qu'il est désormais à prendre pour ce qu'il est, ou bien un accompagnement est-il prévu pour son utilisation?

J'en viens aux animations EVRAS. Comment procéderez-vous, compte tenu des difficultés apparaissant çà et là, pour organiser dans la sérénité et l'apaisement le déroulement de ces animations dans les écoles? Cela fait maintenant près de douze ans que bien des écoles pratiquent l'EVRAS et, la plupart du temps, cela ne soulève aucune difficulté ni polémique. Les choses se passent en bonne intelligence entre les équipes pédagogiques, les formateurs et les parents. Finalement, quel dommage que la généralisation de ce bon concept qu'est l'EVRAS donne lieu à de telles polémiques, alors qu'elle aurait pu se dérouler dans la sérénité et l'apaisement grâce à ce travail préliminaire.

Je termine sur des questions de sécurité. De toute évidence, les faits commis doivent être poursuivis. C'est maintenant l'affaire de la justice. J'espère que les auteurs seront retrouvés et durement sanctionnés. Cependant, des inquiétudes persistent, car ces pratiques criminelles pourraient s'étendre. D'après mes informations, une liste des établissements scolaires qui pourraient devenir des cibles potentielles aurait été retrouvée sur place. Le ministre-président a déclaré dans la presse qu'il avait sollicité tous les dispositifs existants en matière de lutte contre le radicalisme. Qu'en est-il exactement? Quelles sont les informations qui parviennent au gouvernement à ce sujet? Des contacts ont-ils été pris avec la

ministre de l'Intérieur et avec l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM)? Les Cellules de sécurité intégrale locale en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme (CSIL-R), qui permettent de gérer localement les risques de radicalisation, ont-elles été sollicitées ou le seront-elles en cas de menace? Pourriez-vous faire le point sur les mesures préventives adoptées pour que, plus jamais, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un établissement scolaire ne soit incendié?

M. Christophe Clersy (Ecolo). – En tant que député originaire de l'arrondissement de Charleroi, j'ai été particulièrement choqué par les événements de la semaine dernière. Six écoles fondamentales ont été incendiées à Charleroi. Au nom de mon groupe, je condamne fermement ces actes d'une violence inouïe et, surtout, d'une lâcheté sans nom. Ces actes sont totalement injustifiables, d'autant plus qu'ils ont eu lieu dans des écoles situées dans des quartiers fragilisés. Ces écoles, en discrimination positive, jouent un rôle déterminant dans le cadre de l'épanouissement et de l'émancipation des enfants. Il est injustifiable de s'attaquer aux plus fragiles, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants.

Madame la Ministre de l'Éducation, pouvez-vous faire le point sur les dégâts matériels occasionnés et sur l'impact concret que ces actes immondes ont eu sur l'apprentissage? Je crois que le rôle de l'État est de répondre au sentiment de peur qui prédomine sur le terrain. Il n'est pas normal qu'aujourd'hui, des enseignants se rendent sur leur lieu de travail avec la boule au ventre. C'est aussi valable pour les enfants qui se rendent à l'école en ayant peur, car leurs premiers travaux réalisés ont été brûlés. *Idem* pour les parents. Le rôle de l'État est de protéger les écoles et les enfants, c'est une priorité. Quelles mesures avez-vous prises avec vos collègues du niveau fédéral? Quel accompagnement a été proposé aux enfants, mais aussi aux équipes pédagogiques qui ont subi un harcèlement particulièrement important ces dernières semaines?

La peur, vous avez constaté sa présence, Madame la Ministre de l'Éducation. Elle s'est désormais également emparée des institutions. Plusieurs pouvoirs organisateurs ont en effet décidé de reporter les animations EVRAS dans l'attente d'un climat plus serein – on peut l'entendre. J'ai aussi entendu des directions, et je m'en inquiète, indiquer aux parents que ces animations n'auraient pas lieu. Je voudrais que vous preniez très clairement position là-dessus.

Avant de laisser la parole à Mme Ryckmans, je conclus sur le fait que le débat doit certes avoir lieu, mais dans des conditions sereines et sur la base d'éléments objectifs. À ce propos, nous vous attendons également au rendez-vous pour amplifier l'information sur le décret.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Il faut effectivement amplifier l'information sur ce décret et lutter contre la désinformation à son sujet. Les faits que mes collègues ont évoqués rappellent qu'il est nécessaire, dans une période post-vérité, de fournir un solide apprentissage au sens critique, à la critique des sources et à

l'éducation aux médias. Il est essentiel d'intégrer ces objectifs dans l'enseignement, dans les cours d'histoire et dans ceux d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC). Madame la Ministre, comment envisagez-vous de les renforcer?

Il est également nécessaire d'accroître l'information et le soutien aux équipes éducatives et aux associations qui sont censées dispenser les animations d'EVRAS, qui doivent désormais ramer à contre-courant, se justifier, dépenser une énergie folle à expliquer ce qu'elles font si bien depuis tant d'années. Comment résoudre cette fracture? Quel rôle envisagez-vous, Madame la Ministre, pour les comités de participation et pour les directions? Quels outils ont-ils à leur disposition? Quel accompagnement spécifique prévoyez-vous à l'aune de la situation? Il conviendrait aussi de mener de nouvelles campagnes d'information destinées au grand public pour renforcer les échanges avec les parents.

Je suis étonnée que certains se défaussent et focalisent le débat sur le guide. L'objectif phare doit consister à rappeler l'importance des animations d'EVRAS, à prévoir la formation et à faire de la sensibilisation, à lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans les classes, à garantir l'éducation à l'égalité et au consentement. Il faut renforcer cette protection dont bénéficient nos enfants et qui leur permet de se construire eux-mêmes.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Tout d'abord, je voudrais me joindre à tous les messages de soutien et de désapprobation exprimés après les événements perpétrés ces derniers jours dans les écoles de Charleroi. Une limite a été franchie; ce sont des actes odieux et inacceptables qui doivent être sanctionnés. L'État doit y répondre et faire en sorte que les responsables puissent être identifiés et punis. L'école est une institution sacrée; elle est un lieu d'apprentissage et de vivre-ensemble et ces actes de vandalisme sont intolérables.

Madame la Ministre, quelles sont les mesures de prévention et de sécurité qui seront prises pour éviter de pareils cas à l'avenir? Comment accompagnera-t-on les enfants et les équipes éducatives de ces écoles qui ont vécu ce traumatisme? Comment vous assurez-vous qu'ils assisteront aux cours et pourront vivre pleinement la rentrée scolaire?

Ensuite, nous devons lutter contre la désinformation, tant en amont que pendant l'application du programme d'EVRAS dans les classes, afin d'éviter que les équipes éducatives aient la boule au ventre lorsqu'elles assurent ces animations et de rassurer les parents. Le travail avec les associations est indispensable. Le gouvernement de notre Fédération doit mener une action spécifique à cet égard. Le même travail doit être effectué à la Commission communautaire française (COCOF), où le texte doit encore être voté.

Enfin, l'EVRAS, que nous attendons depuis longtemps, est plus qu'un programme éducatif; elle crée des conditions dans lesquelles les enfants pourront se

questionner quant à leur avenir et leur identité, et dans lesquelles nous pourrions leur apporter des réponses. L'EVRAS est un cadre pour tous. Maintenant que sa généralisation prend forme, nous devons plus que jamais contribuer à sa réussite dans la sérénité et le dialogue et, bien entendu, rappeler que les écoles ne peuvent pas être les cibles de vandalisme et d'incendies et que ces actes odieux et criminels doivent être sanctionnés.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie tous pour vos interventions.

L'école est par excellence le lieu où les enfants doivent se sentir en sécurité. Brûler des écoles, c'est s'attaquer avant tout à nos enfants. Personne ici ne peut tolérer de tels actes.

À l'instar du bourgmestre de Charleroi, j'ai qualifié à dessein ces actes de «terroristes», dans la mesure où ces actions visent à faire peur aux gens et à créer un climat de terreur pour obtenir un résultat politique, à savoir freiner l'instauration de l'EVRAS.

Je me suis rendue à Charleroi, où j'ai rencontré des équipes durablement bouleversées. Mes pensées les plus sincères étaient également dirigées vers les équipes de Liège. Les personnes que j'ai eues face à moi venaient de subir les incendies deux jours auparavant et avaient encore les larmes aux yeux. Malgré tout, avec tout le courage qui les caractérise, elles continuaient à défendre le programme EVRAS.

Je suis évidemment sidérée que l'on puisse s'en prendre à des écoles et à des enseignants ou des enfants. Toutefois, je suis également époustouflée par le courage dont ont fait preuve ces équipes. Elles ont tout fait pour que les classes soient opérationnelles le plus rapidement possible.

À Charleroi, les membres du personnel étaient dans l'incompréhension. Ils m'ont expliqué que, depuis 1985, ce sont les deux mêmes infirmières qui dispensent les animations EVRAS, sans que survienne la moindre difficulté. Aucun parent ne s'est jamais plaint et ceux qui nourrissaient des craintes ont été rassurés.

Les attaques contre les écoles sont en fait des attaques contre notre liberté d'enseignement et notre État de droit. Nous devons donc rester particulièrement attentifs et vigilants.

Les élèves ont bien repris le chemin de l'école dans tous les établissements concernés. Quelques classes ont certes été délocalisées, mais les cours sont assurés. Des équipes mobiles accompagnent les équipes pédagogiques sur le terrain. Elles étaient déjà présentes dès le lendemain des incidents et leur support a été apprécié par les équipes. Certains enseignants avaient besoin de s'exprimer et de relâcher la pression. C'est l'objectif même des équipes mobiles que d'aider les équipes sur le terrain lors de situations de crise.

Le pouvoir organisateur de Charleroi a également déployé différentes mesures d'accompagnement, avec l'intervention d'une équipe de psychologues, du Service interne pour la protection et la prévention au travail (SIPPT) et des services de la ville. Ils ont fait de leur mieux pour nettoyer le plus rapidement possible les classes, abîmées par la suie et l'intervention des pompiers, et effacer les graffitis.

En ce qui concerne les aspects relatifs à la sécurité, j'ai pris contact avec le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur afin que leurs services produisent une analyse de la menace et des éventuelles mesures préventives à prendre. À ce stade, aucune mesure préventive n'a été recommandée aux établissements scolaires. Néanmoins, des mesures ont été prises à Charleroi avec un renforcement de la présence policière et du recours aux caméras de surveillance.

Lors d'une réunion organisée par le centre de crise ce lundi, il a été décidé que le ministre-président et moi-même serions prévenus de toute évolution de l'analyse de la menace dans les jours à venir. L'enquête visant à identifier les responsables des incendies est toujours en cours. Des investigations ont également été ouvertes à l'encontre des personnes responsables de la campagne de désinformation dont nous sommes tous victimes.

Encore une fois, j'insiste sur le fait que nous faisons l'objet d'une véritable campagne de désinformation, qui est puissante, coordonnée et financée. L'histoire nous l'a appris récemment, il est très compliqué de lutter contre une telle offensive à l'aide de moyens classiques.

J'en appelle aussi à la plus grande prudence, car il convient d'éviter les amalgames. Des groupuscules d'extrême droite et des groupes complotistes connus ont pour projet de déstabiliser nos institutions. Ils ont rallié à leur cause des groupes religieux radicaux opposés à l'EVRAS. Ces groupes se sont organisés pour distribuer 500 000 tracts devant les écoles, créer un site internet, diffuser de faux extraits du guide, créer des vidéos, et j'en passe. Lors de la manifestation organisée dimanche dernier, des propos ouvertement homophobes et transphobes ont été proférés au micro, ainsi que d'autres nous accusant d'ourdir un complot contre les familles, que nous chercherions à détruire par la perversité sexuelle.

La lutte contre cette campagne est ardue, mais elle est vitale. Il y va de la protection de notre État de droit. Dans cette perspective, notre priorité est de répondre aux questions légitimes que des parents inquiets se posent après avoir été abreuvés de discours mensongers. Nous devons entendre ces inquiétudes; nous ne devons absolument pas mépriser ces parents. Loin de moi l'idée de les associer à des complotistes.

Plusieurs canaux ont déjà été mobilisés. J'ai évidemment communiqué massivement dans la presse et sur les réseaux sociaux, et ce, dès le début de l'instruction du dossier. Les écoles ont également reçu une circulaire explicative, une foire aux

questions pour les aider à répondre aux parents et un modèle de courrier à adresser aux parents inquiets. D'autres supports argumentaires, adaptés aux principales inquiétudes qui circulent, sont également en cours de préparation.

Toutefois, la réponse viendra aussi en partie des pratiques de terrain. Certains éléments peuvent rassurer les publics, tels que le fait de connaître le nom de la structure qui intervient dans l'école ou le fait de comprendre que l'équipe éducative et la direction peuvent faire en sorte que le déroulement de l'animation s'inscrive en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement. Je remercie d'ailleurs toutes les directions qui sont en train de répondre aux questions des parents ou d'organiser des petits déjeuners pour les rencontrer. De telles initiatives ont pour effet de faire directement descendre la pression, car elles favorisent l'installation d'un climat de confiance entre parents et équipes éducatives.

La généralisation de l'EVRAS s'opère dès cette rentrée scolaire et il n'est pas question de revoir l'agenda. Il s'agit d'une obligation légale et d'une des missions prioritaires de l'enseignement. Comme pour tout dispositif pédagogique, le Service général de l'inspection (SGI) peut contrôler la manière dont les écoles organiseront ces animations.

Bien entendu, les pouvoirs organisateurs disposent de toute l'année scolaire pour répondre au prescrit légal désormais en vigueur. Ils doivent organiser ces deux heures d'animation en sixième année primaire et en quatrième année secondaire; peu importe qu'elles aient lieu au mois de septembre, de janvier ou de juin.

Si un pouvoir organisateur estime plus judicieux de déplacer les animations plus tard dans l'année, afin de rassurer les parents au préalable, il est libre de le faire, tant qu'il respecte son obligation légale. À ce sujet, je regrette les raccourcis que font certains titres d'articles de presse.

Devons-nous revoir le «*Guide pour l'EVRAS*»? Le guide a déjà été modifié après que trois problèmes de formulation aient été pointés du doigt – sur un document qui compte 300 pages, je le rappelle. Nous avons longuement débattu de ces modifications et réexaminé le guide page par page pour tenter d'aboutir à un large consensus.

Ce document est le fruit du travail mené, pendant plusieurs années, par des acteurs de terrain, des professionnels de la santé, des centres de planning familial, des centres PMS, des services de promotion de la santé à l'école (PSE), des représentants du monde de l'enseignement et des parents, des défenseurs des droits des enfants. De plus, le guide a été construit grâce à la contribution de 380 enfants et jeunes âgés de 5 à 25 ans, bruxellois et wallons, qui ont pris le temps de donner leur point de vue sur l'EVRAS.

L'introduction du guide a été retravaillée afin d'être la plus claire possible. Je vous en cite un extrait: «Ce guide pour l'EVRAS n'est pas destiné à être distribué aux enfants et aux jeunes. Il s'adresse aux acteurs et actrices qui encadrent des

activités EVRAS ou encore aux équipes éducatives. Il leur propose des balises pour les aider à appréhender adéquatement les interrogations de chaque enfant et jeune lors des interventions EVRAS et permettre à chacun d’eux d’avoir accès aux mêmes informations. Il est à noter que les contenus élaborés par tranche d’âge sont des repères, mais ne constituent en aucun cas une norme figée et qu’ils doivent être adaptés en fonction des besoins et attentes pour tenir compte des réalités vécues par les enfants et par les jeunes.»

L’introduction du guide précise donc bien que celui-ci n’est pas un programme de cours, mais doit servir à cadrer l’intervention de professionnels. Le guide doit être appréhendé dans sa globalité et sa cohérence.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La désinformation qui circule actuellement au sujet de l’EVRAS est très inquiétante. Elle a provoqué l’inquiétude de nombreux parents, mais elle a aussi eu des conséquences concrètes dramatiques, puisque des écoles ont été incendiées. Il convient donc de ne pas en négliger l’influence.

Dans ce contexte, plusieurs secteurs de notre société ont un rôle à jouer et doivent être soutenus, qu’ils soient directement liés à l’EVRAS ou à la gestion des médias en général. Ainsi, les médias et les journalistes doivent prendre leur part de responsabilité en informant correctement et simplement la population et en mettant en lumière les différents courants qui agitent les craintes ou créent les mensonges qui circulent. Ils se sont déjà bien emparés de cette question: par exemple, la RTBF s’est efforcée, au-delà des missions inscrites dans son contrat de gestion, à pratiquer l’éducation aux médias et à décrypter le phénomène de désinformation auquel nous assistons actuellement.

Le renforcement de l’éducation aux médias est également nécessaire. Nous y travaillons depuis le début de cette législature et un décret à ce sujet est en cours d’élaboration. Cependant, l’éducation aux médias ne doit pas se limiter au monde scolaire; elle doit aussi s’adresser aux adultes. De même, elle ne doit pas seulement aborder les médias d’information, mais aussi les réseaux sociaux, qui font évidemment partie des médias et qui, aujourd’hui, jouent un rôle catastrophique dans le contexte de l’EVRAS.

Dès qu’un utilisateur consulte un certain type d’information, les algorithmes des réseaux sociaux font en sorte que cet utilisateur ne reçoive plus que des informations similaires. Dans le cas de l’EVRAS, les internautes se sont retrouvés enfermés dans une bulle de désinformation après avoir consulté un article mensonger ou erroné produit par une source peu fiable. L’éducation aux médias doit donc aussi consister à expliquer ces mécanismes aux publics concernés. À cet effet, différents outils, comme les opérations «Ouvrir mon quotidien» ou «Journalistes en classe», permettent aux apprenants de décoder ce que sont les médias.

La collection «Répères» du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) comprend des cahiers qui expliquent le fonctionnement de l'information. Dans le cadre précis de ce qui nous occupe, je citerai le cahier n° 5, qui s'intitule «*Comment déjouer les pièges de la désinformation?*», et le cahier n° 12, intitulé «*Comment le web influence-t-il la vie affective et sexuelle des jeunes?*». Ces guides peuvent être utiles dans le contexte que nous connaissons.

Madame Roberty, comme vous, je suis d'avis que la récente déclaration d'un directeur de chaîne pose question quant à sa portée et son implication sur la chaîne et ses valeurs. Il m'apparaît normal que le contrôle interne de la chaîne s'en saisisse. Je n'ai pas connaissance d'une éventuelle plainte déposée auprès du CDJ. Cependant, ce dernier ne communique généralement pas les plaintes qu'il a reçues. Il est quoi qu'il en soit toujours possible de saisir le CDJ.

Enfin, l'ASBL Innocence en danger n'est pas reconnue par l'éducation permanente et les services l'ont contactée il y a plusieurs semaines pour exiger le retrait des références et du logo de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont utilisés abusivement.

Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Je conclurai en répondant aux questions plus spécifiques posées essentiellement par Mme Roberty.

Madame la Députée, le CAPREV pourrait en effet intervenir dans la prise en charge individuelle d'auteurs, pour autant que ceux-ci soient identifiés. De son côté, le ministre-président Pierre-Yves Jeholet a décidé de mobiliser tous les mécanismes et moyens prévus par le dispositif anti-radicalisme. À sa demande, les membres du groupe de travail du Haut-Conseil Anti-radicalisme se sont réunis afin que les référents «radicalisme» du ministère transmettent toute information utile vers le gouvernement. Le suivi est d'ailleurs en cours. Par ailleurs, en tant que président de ce Conseil, le ministre-président Jeholet entretient des contacts avec l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) et la ministre fédérale de l'Intérieur, Annelies Verlinden, aux fins de coordination.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Mesdames les Ministres, pour vos réponses très précises. Notre mobilisation doit être générale et sans faille: nous ne pouvons pas remettre en cause ne serait-ce qu'une seule ligne de ce décret, car cela impliquerait de le remettre en cause dans son ensemble. En se désolidarisant de tout le reste, on fait le lit du populisme. Aujourd'hui, en tant que démocrates, nous devons tous, au sein de notre Parlement comme à l'extérieur, faire bloc autour de valeurs communes pour déconstruire les idées fausses et lutter contre toutes les personnes qui voudraient s'attaquer à nos démocraties.

J'entends les inquiétudes des parents. Il faut les rencontrer, les écouter, discuter avec eux et répondre avec bienveillance à leurs interrogations, mais surtout les

rassurer. Aujourd'hui, l'importance et la rapidité de la désinformation est telle que les groupuscules extrémistes et toutes les personnes qui veulent nuire au débat démocratique asphyxient la discussion et ne nous permettent pas de répondre de manière sereine à toutes les questions que les familles, les parents, les enfants et nos équipes éducatives se posent au quotidien. Notre réponse doit être forte, concertée et solidaire pour lutter contre toutes les formes de l'obscurantisme ambiant et démonter tous les messages qui parviennent aux familles.

M. le président. – Madame Roberty, vous étiez très en verve et vous avez, une fois encore, largement dépassé votre temps de parole. Je ferai évidemment à chaque fois montre de mansuétude à l'égard des autres intervenants.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame Désir, vous avez répondu aux questions sur les préoccupations des parents. Vous avez indiqué que des initiatives seront prises et que le temps nécessaire sera pris dans les écoles avant que les animations EVRAS aient lieu. Vous allez dans le sens de l'apaisement. Cependant, j'estime qu'il convient d'adopter une démarche généralisée. Dire aux écoles qu'elles sont libres de s'organiser comme elles le souhaitent, ce n'est pas suffisant. Il faudrait centraliser les bonnes expériences et les généraliser afin de permettre à d'autres établissements d'en bénéficier.

Ensuite, nous n'avons jamais dit qu'il ne fallait pas de guide. Nous avons juste souligné que certains passages posent problème. Sans apporter de réponse à ce qui pose problème, nous ne pourrions pas apaiser le débat. Il importe d'avoir la volonté de comprendre ce qui continue de déranger certains parents. Pour y parvenir, des rencontres entre acteurs concernés – les parents, les écoles et les animateurs EVRAS – doivent être organisées de manière centralisée. C'est la responsabilité politique du gouvernement de le permettre. Ces échanges permettent un environnement plus empathique où il est possible d'échanger sur la meilleure manière d'organiser ces animations qui ont pour but de répondre aux questions des enfants et de les armer contre la société qui organise leur sexualisation.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je vous remercie, Mesdames les Ministres, pour vos réponses. Madame Désir, je m'associe à votre soutien aux équipes éducatives qui continuent de défendre l'EVRAS. Vous faites état de leurs témoignages. Vous avez souligné leur courage, je le fais aussi. Car c'est bien de courage qu'il s'agit ici. Un courage dont certains représentants politiques devraient s'inspirer. Ainsi, je regrette et condamne la communication confuse du pouvoir organisateur de la commune de La Louvière, à majorité absolue socialiste. Vous avez parlé de maladresse, mais sur le fond, il s'agit de bien davantage qu'une maladresse: c'est plutôt une façon très peu courageuse de vous laisser, seule, avec vos collègues socialistes, au cœur du cyclone. Madame la Ministre, je vous exprime ici mon soutien.

La communication du PTB était aussi quelque peu confuse. Le PTB s'interroge maintenant sur le guide. Cela m'a peut-être échappé, mais il ne me semble pas avoir entendu le PTB émettre énormément de réserves, ici au sein de notre Parlement. Son intervention apparaît plutôt comme une volte-face. Votre cheffe de file au Parlement fédéral s'est quant à elle réjouie de cette communication confuse des autorités de La Louvière que nous regrettons. Comme elle l'a dit, et vous l'avez répété, il faudrait sonder les parents sur les sujets abordés et l'âge auquel il convient de les aborder.

Certes, le guide n'est pas parfait. Mais il n'appartient ni aux représentants politiques ni à une minorité de parents de définir le contenu de l'EVRAS. À cet égard, Madame la Ministre, vous pouvez compter sur le soutien du groupe MR. Nous le disons depuis le début: le contenu du guide de l'EVRAS s'adresse à des professionnels et doit être validé par des professionnels, pédopsychiatres, centres PMS, etc., qui fréquentent quotidiennement les enfants. Les réserves émises, les volte-face, les propos ambigus entendus à cette tribune ou dans les médias ne font qu'accroître la confusion.

Madame la Ministre, je vous remercie de garder le cap et de tenir bon. Je sais que ce n'est pas toujours évident, parfois même au sein de votre propre formation. Certes, vous n'êtes pas responsable de toutes les opinions exprimées. Continuez de tenir bon, Madame la Ministre, vous pourrez toujours compter sur le groupe MR pour maintenir de la cohérence dans ce débat et faire preuve de bon sens.

M. le président. – La parole sera ensuite donnée au gouvernement, mais si vous souhaitez intervenir tout de suite, Madame la Ministre, je vous cède la parole.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Ma formation politique est attaquée, je tiens donc à clarifier ce que je viens de dire. Je ne me sens pas lâchée par le pouvoir organisateur de La Louvière. Madame Nikolic, il est important de lire l'intégralité des articles de presse et pas seulement leur titre. Le pouvoir organisateur de La Louvière a bien dit qu'il organiserait les animations EVRAS en janvier, ce qui est parfaitement son droit. Il remplira ses obligations légales. S'il a estimé devoir revoir son calendrier pour répondre aux inquiétudes des parents, cela ne me pose aucun problème. Je vous assure que le Parti socialiste est pleinement uni autour de ce projet.

Mme Diana Nikolic (MR). – J'ai lu un article de la RTBF qui a ensuite été corrigé. Cela renvoie à la responsabilité des médias. J'ai beaucoup parlé de responsabilité et de courage politique; il en faut aussi de la part des médias. Dans cet article entre-temps retiré – que je ne pourrais donc pas retrouver –, j'ai lu que l'on temporisait, attendant que l'orage passe tout en vous laissant seule dans la tempête. C'est, je l'avoue, mon interprétation personnelle.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Madame Désir, je vous remercie pour votre réponse que j'ai appréciée en bien des points. Je vous remercie d'avoir fait preuve

d'empathie envers les équipes particulièrement fragilisées. Vous avez bien fait de mobiliser les équipes mobiles qui s'avèrent souvent très précieuses dans ce genre de circonstances.

Je vous remercie aussi d'avoir fait preuve de nuances. Si je n'ai aucun doute sur le fait qu'il faut faire bloc, face à un groupuscule d'extrême droite, face à toute forme d'obscurantisme religieux et face à toute tentative de «complotisme», ne faisons pas bloc aveuglement contre les parents! Vous avez dit vous-mêmes qu'il ne fallait pas prêter à tous les parents des intentions «complotistes». Certains parents sont légitimement inquiets. C'est grâce à un dialogue apaisé avec eux que vous pourrez lever leurs inquiétudes. C'est ainsi que vous pourrez implémenter les animations d'EVRAS à l'école, en bonne intelligence avec les parents et avec les professionnels.

C'est ainsi que seront supprimées les réserves qui existent par rapport à ce fameux guide. Vous avez rappelé avec quel soin le guide a été préparé. Je ne doute pas de la qualité des rédacteurs. Il n'en reste pas moins vrai que ce guide reste à certains égards ambigu: il ne constitue ni un référentiel ni un cours, mais il est truffé de références aux apprentissages. Cette ambiguïté est à la source de certains malentendus.

Mme Nikolic a soutenu que ce guide n'est pas parfait et je souscris à ce sentiment. Il n'y aurait pas de honte à ce que vous le reconnaissiez aussi. Cet aveu ne constituerait en rien un recul par rapport à la nécessité de généraliser l'EVRAS. Reconnaissons que ce guide est perfectible et qu'il doit être amélioré en fonction du travail réalisé sur le terrain. *In fine*, et en cela, je vous rejoins, c'est au niveau local et au plus près du terrain que les équipes éducatives, en dialogue avec les parents et les intervenants, pourront appliquer l'EVRAS dans des termes appropriés, respectueux des enfants et précautionneux par rapport aux différentes sensibilités.

Je voudrais cependant éviter que, pour ce qui est de la sécurité, on laisse aux équipes locales le soin de prendre toutes les mesures de prévention. Madame Bertieaux, vous nous avez dit que des contacts avaient été pris avec l'OCAM et la ministre fédérale de l'Intérieur, mais vous ne nous avez pas informés des retours de ce travail en cours. Si j'ai bien compris, les seules mesures préventives prises actuellement concernent Charleroi où une présence policière a été renforcée. J'ai l'impression que des mesures similaires doivent être prises en d'autres endroits et, en particulier, aux potentielles cibles. Probablement les bourgmestres s'en chargeront-ils en concertation avec les polices locales. Il est important que, très vite, ils aient également un retour des services compétents pour prendre les mesures préventives qui s'imposent.

Ne créons pas de psychose. Il n'y a sans doute pas lieu de le faire! Mais nous devons faire preuve de prudence et de vigilance. En particulier, sur le plan de la

sécurité, nous ne pouvons pas nous permettre de prendre le moindre risque de nous exposer à des faits condamnables, tels que ceux auxquels nous avons assisté.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Tout d’abord, il est de notre devoir de rassurer les familles, les enfants et les équipes éducatives. Ce travail a débuté, mais il doit être renforcé et s’accompagner de messages de soutien et de moyens d’accompagnement.

Ensuite, Madame la Ministre, vous avez évoqué le fait que d’autres argumentaires étaient en préparation. Il est important que certains d’entre eux arrivent vite, mais aussi qu’ils soient répétés et que les équipes qui réalisent les animations puissent bénéficier d’éléments actualisés pendant toute cette année scolaire, qui débute sur un traumatisme. Les équipes des plannings et des organisations dispensatrices de l’EVRAS doivent également être soutenues et renforcées, même si peu de choses ont été dites à ce sujet.

Enfin, il est important de faire confiance à toutes les équipes composées de professionnels qui effectuent les animations depuis des années et qui ont été associés à la préparation du guide. Ce guide a été préparé avec attention et qualité. Il est certainement perfectible et évolutif. Il n’aurait pas été écrit de la même manière il y a douze ans et il ne sera pas rédigé à l’identique dans le futur. Les questions qui se posent en matière d’éducation à la vie affective et sexuelle, les questions que se posent les enfants dans une société qui bouge et qui est mouvante, sont susceptibles d’évolution. C’est la raison pour laquelle ce guide est proposé comme une annexe, car il est modifiable et sera modifié par les gouvernements futurs.

Lors de nos prises de parole au sein de notre Parlement et à l’extérieur, ne rajoutons pas du bruit au bruit!

8 Questions d’actualité (Article 83 du règlement)

8.1 Question de M. Olivier Maroy à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Demande de prêt par LN24 auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

8.2 Question de M. Benoit Dispa à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l’Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Prêt de trois millions d’euros sollicité par LN24»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions d’actualité. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – La chaîne d’information LN24 a besoin d’argent. Lancée il y a quatre ans et reprise l’an dernier par le groupe de presse IPM, cette dernière continue d’accumuler les pertes qui s’élevaient à 4 millions d’euros en

2022. Pour tenter de se maintenir à flot, LN24 a introduit une demande de prêt auprès du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci se chiffrait à 3 millions d'euros, d'après un article paru dans le journal «*L'Écho*» ce matin. Cette nouvelle a entraîné la réaction immédiate et courroucée du directeur général de Roularta, propriétaire de la chaîne économique et financière Canal Z. Ce dernier affirme qu'il s'agit de concurrence déloyale, ajoutant que LN24 a déjà obtenu une subvention de 500 000 euros par le passé, alors que Canal Z a dû se débrouiller seule.

Monsieur le Ministre, à titre personnel, je pense que la demande de prêt mérite à tout le moins d'être examinée. Confirmez-vous avoir reçu – vous ou le gouvernement – une demande de prêt? Sachant que «*L'Écho*» parle de 3 millions d'euros et le directeur général de Roularta de 2 millions d'euros, quel est le montant sollicité? Sur la base de quels critères analyserez-vous cette demande? À titre personnel, comment l'accueillez-vous? L'estimez-vous légitime? Si ce prêt était accordé, quelles seraient les éventuelles modalités pratiques conditionnant son octroi?

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, lundi soir je vous félicitais pour vos différentes attributions en tant que ministre chargé des Bâtiments scolaires et du Budget. Vraisemblablement, je dois aussi vous féliciter pour votre compétence dans le domaine des médias, puisque c'est vers vous que s'est tournée la chaîne LN24 pour sa demande de prêt... Plus sérieusement, il me semble que cette demande mérite d'être analysée, non seulement sous l'angle purement financier – qui relève évidemment de vos compétences –, mais également sous l'angle de la viabilité d'une entreprise de presse dans le paysage audiovisuel francophone.

Comment avez-vous accueilli cette demande? Sur la base de quel dispositif réglementaire ou décretal comptez-vous l'analyser? Quelles sont les orientations que vous pourrez présenter au gouvernement pour y répondre? Au-delà de ce cas d'espèce, nous devons peut-être nous interroger sur le soutien que la Fédération Wallonie-Bruxelles peut apporter à des entreprises de presse telles que LN24 ou autres. À l'occasion du cocktail de rentrée du journal «*L'Avenir*», au parlement wallon, M. le Hodey est revenu sur les grandes difficultés que traverse le secteur de la presse, regrettant certaines formes de discrimination entre opérateurs publics et opérateurs privés.

Bien que cette question importante ne relève pas tout à fait de vos compétences et puisque vous êtes saisi de ce dossier, je serais heureux d'avoir votre analyse sur les difficultés récurrentes que rencontrent les organes de presse. Au-delà de cette demande de prêt ponctuelle et remboursable de trois millions d'euros, quelle réponse structurelle pourrait apporter la Fédération Wallonie-Bruxelles à cette problématique? Quelle lecture faites-vous de ce dossier?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – En effet, LN24 a introduit une demande de prêt pour un montant de 3 millions d'euros lors du premier semestre. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit aujourd'hui se prononcer à ce sujet. J'ai été chargé de ce dossier en tant que ministre des Finances et du Budget. Il est évident que les médias, dont LN24, ont subi la crise et rencontré des difficultés. Aujourd'hui, la viabilité de LN24 est donc mise en question.

Nous pourrions venir en aide à la chaîne par le biais du Fonds Écureuil. L'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Direction générale du budget et des finances (DGBF) analysent pour le moment le dossier et j'aurai l'occasion de le présenter au gouvernement par la suite. Il s'agit de voir si les garanties de remboursement sont de mise, car il ne peut évidemment pas s'agir d'une aide à fonds perdus qui serait alors assimilée à une aide d'État. Je discuterai donc de ce dossier avec mes collègues du gouvernement, dont la ministre des Médias.

M. Olivier Maroy (MR). – LN24 s'est incontestablement fait une place dans le paysage médiatique. Créer une chaîne de télévision relève d'un parcours du combattant et cette dernière enregistre jusqu'à 13,5 millions d'euros de pertes. LN24 développe des synergies très fortes avec «*La Libre Belgique*», «*La Dernière Heure*» et «*L'Avenir*» qui font partie du même groupe. Depuis quelques années, on assiste au phénomène de cross-média au sein de tous les groupes de presse. Quoi qu'il en soit, LN24 contribue indéniablement au pluralisme de nos médias. Je suis d'accord avec M. Dispa: il faut élargir le débat et y intégrer la problématique des groupes audiovisuels, car de plus en plus de chaînes de télévision francophones apparaissent – telles que Canal Z –, mais aucune aide n'est malheureusement prévue pour elles. La ministre des Médias annonce un décret sur les aides à la presse depuis le début de la législature. Espérons que celui-ci prenne forme dans les huit mois restants.

M. Benoît Dispa (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je retiens donc que la demande de LN24 a été introduite au premier semestre de cette année et qu'elle est en cours d'instruction. Il faudra vérifier les possibilités de remboursement, mais une réponse doit être donnée rapidement, car les besoins exprimés sont clairs. Vous avez évoqué le Fonds Écureuil. Dès lors, je veux croire que vous avez déjà une possibilité d'intervention et de réponse très concrète. Cela ne préjuge pas de la décision finale que prendra le gouvernement, mais vous avez identifié un levier qui pourrait être sollicité.

Enfin, je réitère la nécessité de mener une réflexion globale sur les entreprises de presse, en particulier les entreprises audiovisuelles qui font preuve d'une grande créativité, mais qui rencontrent des difficultés. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit s'interroger sur les dispositifs plus structurels qu'elle pourrait mettre en œuvre pour assurer le pluralisme de notre paysage audiovisuel. L'annonce d'une

révision des aides à la presse a ouvert un dossier qu'il serait temps de clore. Dans ce cadre, j'espère que l'importante problématique de l'aide aux entreprises audiovisuelles sera abordée.

8.3 Question de M. Yves Evrard à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée «Impact de l'augmentation des taux directeurs de la banque centrale européenne»

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, depuis plusieurs mois, l'ensemble des autorités financières internationales s'attèle tant que faire se peut à juguler l'inflation. Jeudi dernier, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé d'augmenter ses trois taux d'intérêt directeurs de 25 points de base: les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt ont été relevés respectivement à hauteur de 4,5 %, 4,75 % et 4 %.

Cette nouvelle s'ajoute évidemment aux hausses successives – dix augmentations successives environ – des taux d'intérêt et influence les marchés financiers. La Fédération Wallonie-Bruxelles doit chaque année trouver un à deux milliards d'euros sur ces marchés financiers. Avez-vous identifié les besoins de financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Existe-t-il des perspectives en la matière? Disposez-vous de pistes de solution? L'Agence fédérale de la dette vous a-t-elle donné quelques informations sur l'impact de cette nouvelle hausse des taux?

J'aimerais également vous interroger sur l'initiative fédérale du ministre Van Peteghem. En effet, ce dernier a levé pas loin de 20 milliards d'euros. Cette opération peut être qualifiée de succès. Sachant que la Fédération Wallonie-Bruxelles est financée à concurrence de 97 % par les dotations de l'État fédéral, cette bonne nouvelle aura-t-elle un effet direct ou indirect à notre niveau? Aura-t-elle un impact sur le regard que portent les agences de notation sur la Fédération Wallonie-Bruxelles? Celle-ci verra-t-elle ses levées de fonds facilitées et pourra-t-elle boucler ses prochains budgets?

M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement. – Monsieur le Député, la BCE augmente en effet ses taux régulièrement depuis quelques mois afin de juguler l'inflation. La situation reste néanmoins instable. Dans le futur, cela va certainement avoir un impact sur la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avons très peu de taux variables dans notre endettement: ces derniers représentent environ 2,5 %. La hausse des taux n'a donc pas d'impact sur l'endettement actuel. En revanche, elle aura des conséquences sur les nouveaux prêts. Notre endettement actuel est à un taux moyen de moins de 2 %. Dès lors, l'impact

est très faible sur l'ensemble de notre budget. Concernant 2023, nous avons déjà trouvé environ 90 % de la source d'endettement dont nous avons besoin. Nous ne sommes donc pas en difficulté face à ce phénomène. L'attractivité de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'en est pas diminuée.

Les 20 milliards d'euros obtenus par le gouvernement fédéral constituent un emprunt à un an, tandis que notre financement est à moyen et long termes. *A priori*, nous n'aurons pas recours à ces 20 milliards et cela n'aura pas d'impact sur notre Fédération. Quant aux agences de notation, notons la confiance que le marché a en notre Fédération. Sur ce point, je vous confirme que la confiance est toujours accordée à notre institution.

M. Yves Evrard (MR). – Monsieur le Ministre, je dois avouer que, depuis que je vous fréquente au sein de la commission du Budget, j'admire votre optimisme. Encore une fois, vous nous dites que tout va bien, alors que nous savons l'un et l'autre que la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles va approcher les quatorze milliards d'euros à la fin de la législature.

Certes, la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles est plus faible que celle d'autres entités, mais je vous rappelle que nous ne disposons d'aucune capacité de financement et que nous sommes tributaires des dotations. Par conséquent, même si vous avez reçu de bonnes nouvelles concernant les emprunts passés, nous devons rester extrêmement vigilants. Je pense notamment aux emprunts liés au milliard d'euros consacré à la rénovation des bâtiments scolaires.

Vos partenaires du gouvernement et vous-même devrez faire aussi bien ou mieux à l'avenir, avec les moyens qui sont les nôtres et en gardant un œil attentif sur cette dette que nous devons impérativement maîtriser.

M. le président. – Tout cela mériterait un débat macroéconomique. Toutefois, reconnaissons que nous pouvons donner droit, au moins sous un angle, à l'optimisme du ministre du Budget. En effet, notre État, au-delà de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a eu la capacité à mobiliser, en peu de temps, des liquidités internes au pays, pour 20 milliards d'euros. C'est un signe de confiance générale qui peut jouer sur l'évolution des taux d'intérêt et sur la confiance, notamment des organismes de dotation. Je suis certain que nous aurons l'occasion d'en débattre.

M. Yves Evrard (MR). – Merci, Monsieur le Président, d'avoir répondu, au final, à une question que j'ai adressée au ministre Daerden. J'espère que, dans les semaines à venir, l'opération que veut réaliser le ministre fédéral des Finances aura une répercussion positive sur les paramètres qui influent sur le financement de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. le président. – Monsieur Evrard, vous me pardonnerez d'être sorti de mon rôle. Il ne m'incombait pas de donner un avis, mais je n'ai pas pu résister à la tentation d'exprimer mon point de vue.

8.4 Question de M. Martin Casier à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Pour un enseignement toujours plus inclusif: création par l'Université libre de Bruxelles (ULB) du statut d'étudiant à besoins spécifiques aidant proche»

M. Martin Casier (PS). – À travers un article de presse, j'ai appris que l'Université libre de Bruxelles (ULB) a créé le statut d'étudiant à besoins spécifiques destiné aux étudiants aidants proches. L'idée sous-jacente est d'octroyer à ces étudiants, après un contrôle de la mutuelle, un aménagement de leur programme de cours afin qu'ils puissent aider leurs parents ou leurs enfants qui souffrent d'une maladie invalidante de longue durée. C'est une réelle avancée! L'importance des aidants proches dans notre société pour les malades concernés n'est plus à démontrer!

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de ce nouveau statut? Ce type de statut diffère souvent d'une université ou d'une haute école à l'autre. Il n'est pas homogène à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles. Est-il possible d'homogénéiser ce statut? Est-il possible d'en faire de même pour d'autres, sur la base d'un cadastre et tout en laissant la liberté aux institutions d'aménager leurs cours et leurs programmes?

Il faut en effet offrir une égalité de traitement à tous les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles, singulièrement aux étudiants aidants proches.

Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai également pris connaissance de ce statut d'aidant proche par la presse. Ce statut est reconnu et certifié par les mutuelles; ainsi, en fonction de l'attestation délivrée par la mutuelle concernée, l'ULB accorde des allègements spécifiques à ses étudiants, comme c'est d'ailleurs prévu depuis dix ans dans le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»).

Je ne connais pas précisément les aménagements que les autres établissements d'enseignement supérieur accordent à leurs étudiants. Mais comme vous le suggérez, nous pourrions chercher à obtenir ces renseignements pour établir un cadastre. Ce cadastre n'aurait qu'une vocation documentaire, puisque de telles mesures relèvent de l'autonomie des établissements, chacun opérant les choix qu'il juge adéquats en fonction des demandes émanant de sa population estudiantine.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, vous avez raison: la liberté académique permet d'organiser l'allègement des programmes de cours. Cette liberté est

propre aux jurys, aux services des étudiants à besoins spécifiques de chacune des institutions, etc.

Ma question visait principalement à déterminer, sur la base du cadastre qu'il faudrait réaliser, s'il ne faut pas faire évoluer le décret et s'il ne faut pas prévoir une plus grande homogénéité, non pas sur les allègements, mais sur le type d'étudiants à besoins spécifiques qui peut être reconnu.

Toutes les institutions comptent des étudiants en situation de handicap, des étudiants artistes ou encore des étudiants sportifs de haut niveau. Chacune d'entre elles se démarque des autres par une approche différente des étudiants à besoins spécifiques. Je ne crois pas que la population étudiante soit tellement différente d'une institution à l'autre. Le statut d'étudiant proche doit être le même à Louvain-La-Neuve, à Liège et à Bruxelles.

Si vous réalisez ce cadastre, cela peut être l'occasion d'organiser une réflexion sur l'évolution du décret pour homogénéiser les statuts existants au sein des différentes institutions. Cette homogénéisation permettrait d'assurer une égalité de traitement de tous les étudiants et étudiantes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

8.5 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rentrée académique pour les étudiants moins valides»

M. Michele Di Mattia (PS). – En cette rentrée académique, les démarches à effectuer pour les étudiants moins valides – si naturelles pour leurs collègues valides – peuvent s'apparenter à un parcours du combattant. Il peut être particulièrement contraignant de se rendre en chaise roulante à la bibliothèque, dans les sanitaires ou dans un auditoire. En dépit des aménagements et améliorations pratiques réalisés au cours des dernières années, des progrès substantiels restent à accomplir, si l'on en croit une enquête récente de la RTBF.

Madame la Ministre, quels sont les efforts budgétaires qui ont été consentis durant la présente législature pour faciliter l'accès aux bâtiments pour les étudiants moins valides?

Quand aura lieu le prochain appel à projets »Inclusion«, dont les réalisations doivent offrir aux étudiants moins valides un accompagnement, notamment dans la recherche de kots adaptés?

Disposez-vous d'un état des lieux actualisé de l'accessibilité des bâtiments dans l'enseignement supérieur?

Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de

justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, à la suite de l’adoption du décret du 17 janvier 2014 relatif à l’inclusion de la personne handicapée, les établissements d’enseignement supérieur ont progressivement réalisé des aménagements et effectué des démarches pour améliorer l’inclusion des étudiants moins valides.

Sur plan budgétaire, durant la présente législature, une enveloppe de 200 000 euros est dédiée au fonctionnement général des projets relatifs à l’inclusion dans les établissements d’enseignement supérieur. Le gouvernement octroie chaque année à l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES) une subvention pour financer des appels à projets. Ces derniers rencontrent d’ailleurs un vif succès auprès de nos établissements. Pour l’année académique 2022-2023, l’enveloppe consacrée à ces appels à projets s’élève à 1 095 000 euros. Par ailleurs, une part de 5 % des subsides sociaux des établissements d’enseignement supérieur doit être réservée à des projets d’inclusion.

Dès lors, des montants importants sont effectivement dégagés. Malheureusement, dans certains bâtiments vétustes, les aménagements visant à faciliter l’accès aux auditoriums ou l’installation d’ascenseurs sont difficiles à réaliser.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie d’avoir rappelé la part des subsides sociaux qui doit être dédiée aux projets d’inclusion. Cette disposition a complètement changé l’approche des établissements dans ce domaine. Comme vous le soulignez, dans certains bâtiments vétustes ou particulièrement inadaptés, les aménagements sont impossibles à réaliser. C’est pourquoi il serait utile de faire un état des lieux de la situation pour imaginer les perspectives envisageables.

8.6 Question de M. Michel de Lamotte à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée « Réforme des rythmes académiques »

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, depuis la réforme des rythmes scolaires, les calendriers ne sont plus synchronisés entre la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Même au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des problèmes doivent être réglés.

Dans l’enseignement supérieur, si les acteurs ont annoncé qu’ils rejetaient l’idée d’une harmonisation pure et simple, la volonté de repenser l’année académique est concrète, y compris sur le rythme des évaluations. Il s’agit d’une belle opportunité et des avancées étaient attendues pour ce mois de septembre.

Sur ce point, le recteur de l’UCLouvain a d’ailleurs souligné: «Je plaide pour que notre calendrier soit plus en phase avec celui de l’enseignement obligatoire, avec une année plus douce comportant des évaluations plus continues (...). L’étudiant

démarrerait l'année académique plus tôt, début septembre. Les examens auraient lieu avant les vacances de Noël (...). L'idée serait aussi de synchroniser une des deux semaines de Pâques.» Cette position est partagée par les rectrices de l'UNamur, de l'ULiège et de l'ULB. Elles rappellent avoir donné leur accord sur un premier texte, mais déplorent le manque de concertation avec l'enseignement obligatoire. Elles plaident, par ailleurs, pour davantage de flexibilité.

Madame la Ministre, quelle est votre position sur la réforme annoncée par votre prédécesseure sur les rythmes académiques? Mettez-vous vos pas dans ceux de Mme Glatigny? Les concertations se poursuivent-elles? Des avancées sont-elles à attendre avant la fin de la législature? Où en sont les travaux de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) attendus pour ce mois de septembre?

Si la période de Noël semble immunisée, de nombreuses inquiétudes subsistent concernant la réduction des semaines de cours. Quel est votre avis? Comment répondre aux inquiétudes sur un éventuel décalage entre les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA)?

Qu'en est-il des réflexions sur le *timing* et sur les modes d'évaluation pour favoriser les variétés des approches pédagogiques tout en étant attentifs au bien-être et à la situation du corps enseignant et des étudiants?

Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous rassure, Monsieur de Lamotte, je m'inscris bien dans le sillage des décisions de Mme Glatigny. Ma position actuelle préconise d'attendre. En effet, l'ARES doit rendre un rapport sur le sujet après l'audition de toutes les parties concernées. Le rapport est annoncé pour le mois de septembre et sera livré dans les temps. L'ARES réunira son conseil d'administration à la fin du mois et lui soumettra le rapport conformément aux procédures en vigueur, avant de nous le faire parvenir. J'espère donc que l'ARES nous rendra alors un avis. En fonction de ce dernier, je verrai si nous sommes en mesure d'avancer et d'aboutir à un résultat avant la fin de cette législature. Permettez-moi donc d'attendre les conclusions du conseil d'administration pour disposer de plus d'informations. Elles nous permettront de définir nos objectifs et de cerner les éventuelles difficultés. Il est donc prématuré de vous répondre aujourd'hui.

Il existe déjà des différences de calendrier entre les hautes écoles, les ESA et les universités. En effet, la réglementation définit un certain nombre de dates de congé pour les hautes écoles et les ESA alors que les universités sont libres de les fixer elles-mêmes. Cette disparité existe actuellement: certaines dates sont fixes et communes, mais d'autres fluctuent. À nouveau, je vous demande de patienter jusqu'à l'obtention de l'avis de l'ARES pour dessiner de nouvelles pistes. Enfin,

la fixation éventuelle d'un nouveau calendrier conditionnerait le maintien, la modification ou le report des dates des évaluations. Compte tenu de ces paramètres, il est impossible de vous répondre aujourd'hui.

M. Michel de Lamotte (Les Engagés). – Cette réflexion représente une opportunité à saisir pour organiser au mieux les calendriers. J'insiste sur les évaluations, qui doivent être actives et formatives, à un rythme à définir qui respecte le bien-être des étudiants et des enseignants. Pour les enseignants, il est important de bien délimiter ce qui relève de la formation, de l'évaluation et de la recherche. J'insiste aussi sur l'attention à apporter aux étudiants animateurs dans les mouvements de jeunesse, des bénévoles indispensables qui participent à l'éducation des jeunes qui leur sont confiés. Il est important de réfléchir à une meilleure transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur dont les rythmes diffèrent.

8.7 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Communiqués de la CGSP, de l'Union syndicale étudiante (USE) et du Bureau des étudiant.e.s administrateurs.trices (BEA) sur la surpopulation étudiante»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le confort de notre Parlement contraste avec la situation des universités et des hautes écoles pour lesquelles nous recevons des photos ou des témoignages d'étudiants contraints d'étudier dans des auditoriums bondés et de suivre les cours en étant assis à terre. À l'Université libre de Bruxelles (ULB), hier, un étudiant a fait un malaise et a été contraint de quitter son auditoire surpeuplé.

Madame la Ministre, comment voulez-vous que ces étudiants puissent suivre les cours correctement et réussir leur scolarité dans de telles conditions? Cet état de fait est dénoncé tant par les organisations d'étudiants que par les professeurs. Chaque année, on compte 10 000 étudiants supplémentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est positif, mais les locaux et les amphithéâtres en suffisance et de qualité font défaut, certains étant dans un état lamentable. J'ai l'impression que dans notre assemblée, nous ne rendons pas suffisamment compte de cette situation.

Les organisations dénoncent également, à juste titre, le manque de personnel. Quand on est étudiant et que l'on se retrouve à soixante dans un cours de travaux pratiques, il est difficile de poser des questions, de suivre et d'étudier à son rythme. Que dites-vous à ces étudiants assis à terre pour suivre les cours en ce début d'année? Que répondez-vous à leurs parents qui, pour beaucoup, se sont sacrifiés pour leur payer des études supérieures? Que comptez-vous faire pour garantir que chacun de ces étudiants puisse trouver sa place dans l'enseignement supérieur? C'est votre travail!

Mme Françoise Bertieaux, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai aussi vu ces images, et même si je n'étais pas ministre l'année dernière, ce sont les mêmes que celles de l'année passée et de l'année précédente. Cette surpopulation, dans des bâtiments qui ne sont pas conçus pour accueillir tant d'étudiants, est une mauvaise nouvelle pour la qualité de l'enseignement supérieur et celle de la formation de nos jeunes. Par contre, c'est le signe de la massification de l'enseignement supérieur, le fait que de plus en plus de jeunes y ont accès. Franchement, je serai plus inquiète de voir des auditoriums peuplés comme notre hémicycle aujourd'hui, ce qui serait le signe d'une diminution importante de la population étudiante, que de voir que nous avons trop de jeunes qui ont accès à l'enseignement.

Mon rôle n'est pas de distribuer des auditoriums ni des chaises, mais il est de veiller à ce que les établissements aient les moyens d'accueillir le plus dignement possible les étudiants pour qu'ils puissent entamer, poursuivre et terminer avec succès leurs cursus. Cela dépend donc essentiellement du financement. J'ai longuement donné hier en commission les chiffres relatifs à l'augmentation du financement annuel de notre enseignement supérieur, je n'y reviendrai donc pas. Je signalerai cependant que le financement de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles est passé de 1,4 milliard d'euros en 2017, à la fin de la législature précédente, à quasiment 1,8 milliard en 2022, soit une augmentation de 24 %. De notre côté, un effort conséquent a été consenti et je ne peux qu'espérer qu'il portera ses fruits sur les infrastructures mises à la disposition de nos étudiants.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse, mais devoir se rendre compte, dans un pays aussi riche que le nôtre, que des étudiants sont contraints d'étudier et de suivre des cours assis par terre dans des auditoriums bondés n'est pas une bonne nouvelle. Je ne suis pas du tout d'accord avec votre analyse. Certes, avoir accès aux études supérieures est une chose, mais, non seulement énormément de jeunes n'ont pas les moyens de s'y inscrire, mais, de plus, ceux qui les suivent y sont accueillis dans des situations problématiques.

Pourquoi? Les moyens, dont vous ne cessez de rappeler la hauteur sous la forme «nous avons investi autant», sont totalement insuffisants. Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Les étudiants, leurs organisations représentatives, les professeurs, les recteurs le disent aussi. Il n'y a jamais eu aussi peu de moyens par étudiant dans l'enseignement supérieur! De surcroît, vous n'abordez pas une chose, et je n'ai pas le droit de l'aborder non plus aujourd'hui: il s'agit tout simplement du refinancement de l'enseignement supérieur. On nous a en effet interdit d'en parler aujourd'hui, alors qu'il est la solution par excellence pour garantir un enseignement de qualité pour chaque jeune. Tant qu'il existera des jeunes obligés d'étudier par terre, nous répondrons présents pour relayer leur légitime colère.

9 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret instituant les prix du journalisme du Parlement de la Communauté française, déposée par Mme Roberty et consorts (doc. 587 (2023-2024) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de décret à la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. (*Assentiment*)

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à prendre des mesures afin de faire baisser le coût des études, déposée par Mme Vandevoorde et consorts (doc. 588 (2023-2024) n° 1). Je vous propose d'envoyer la proposition de résolution à la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles.

La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Président, le groupe PTB souhaiterait que cette proposition de résolution soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine commission de l'Enseignement supérieur. En effet, les étudiants sont de plus en plus souvent amenés à devoir travailler pour financer leurs études, ce qui les place dans une situation de précarité. Cette situation mérite que le Parlement s'empare de la question le plus rapidement possible et qu'il agisse afin de réduire le coût des études.

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de décret conjoint de la Communauté française, de la Commission communautaire française et de la Région wallonne modifiant l'accord de coopération du 30 janvier 2014 entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région wallonne portant création d'une Commission de déontologie et d'éthique, déposée par Mme Nikolic et consorts (doc. 589 (2023-2024) n° 1). Conformément à l'article 34 de notre règlement, une commission interparlementaire sera constituée pour examiner la proposition de décret conjoint. (*Assentiment*)

10 Projet de décret modifiant le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (doc. 580 (2022-2023) n° 1)

10.1 Discussion générale

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Di Mattia, rapporteur, pour la présentation du rapport oral.

M. Michele Di Mattia, rapporteur. – Votre commission de l'Éducation s'est réunie le mardi 19 septembre pour examiner le projet de décret modifiant le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française. Conformément à l'article 26, § 8, du règlement, la commission m'a désigné en qualité de rapporteur de ses travaux et m'a chargé de vous présenter ce rapport oral.

En guise d'introduction, la ministre a détaillé les considérations qui l'ont amenée à nous soumettre ce texte particulièrement technique. Certaines mesures en vigueur dès la rentrée 2023 visent tout d'abord à clarifier ou à valider des pratiques de terrain existantes, tandis que d'autres répondent à la pénurie de professeurs de danse ou d'expression corporelle. Pour la ministre, il était essentiel de garantir aux élèves la bonne fin de leurs études et de préserver les droits acquis des enseignants, en ce compris celles et ceux dont la fonction a précédemment fait l'objet d'une scission.

Pour la rentrée scolaire 2024, il s'agit d'adapter la réglementation du monde particulier de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) aux évolutions artistiques et pédagogiques actuelles. Les propositions de modification ont été formulées tant par les professionnels du secteur que par le groupe de travail ayant proposé une refonte de l'arrêté du 6 juillet 1998 du gouvernement de la Communauté française relatif à l'organisation des cours ainsi qu'à l'admission et à la régularité des élèves de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française. Il s'agit aussi de fluidifier le parcours des élèves. Ces modifications décrétales permettront d'adapter prochainement l'arrêté du 6 juillet 1998. La ministre a conclu son propos en déclarant que ce texte contribue à inscrire l'ESAHR dans une dynamique positive lui assurant une place, malheureusement encore trop méconnue, dans le système éducatif.

En ma qualité de rapporteur, je précise d'emblée que ce texte a été adopté à l'unanimité des formations politiques représentées au sein de la commission, ce qui témoigne d'une ferme volonté collective de soutenir le secteur de l'ESAHR. Parallèlement à ce soutien unanime, ce texte technique n'a pas manqué de susciter des demandes d'éclaircissements de la part des députés. Il serait cependant trop long de les reprendre une à une dans le cadre de l'exercice d'un rapport oral, qui se veut succinct par essence.

À titre d'exemple, concernant l'article 15 visant la valorisation des diplômes obtenus en Flandre ou à l'étranger, la ministre a déclaré à Mme Schyns que si la Fédération Wallonie-Bruxelles organisait une formation initiale en école supérieure des arts (ESA) pour préparer à la fonction de professeur de danse, il deviendrait possible, pour les personnes en possession de titres étrangers, d'obtenir une équivalence. En outre, les enseignants doivent posséder une maîtrise de la

langue pour enseigner dans l'ESAHR. À propos de l'article 18, la ministre a assuré qu'aucun membre du personnel ne serait lésé par la suppression ou la modification des titres.

M. Janssen s'est notamment interrogé, de même que Mme Schyns, sur la portée rétroactive du texte, et plus particulièrement sur l'application déjà effective du barème plus avantageux nouvellement créé.

Selon la ministre, des raisons techniques ont empêché d'anticiper la mesure pour la dizaine de membres du personnel concernés. Tout comme sa collègue, Mme Schyns, M. Segers s'est notamment attardé sur les enjeux liés à l'octroi du barème 501, dont il sollicite une évaluation du module proposé pour lequel il a, comme M. Kerckhofs, exprimé sa réticence. Ils ont également suggéré d'aller plus loin dans la redéfinition des disciplines en académie et veulent défendre le socle décretaal avec l'ensemble des parties prenantes afin d'inclure une vision renforcée de l'ESAHR.

En ce qui me concerne, j'ai reçu la confirmation que l'arrêté en projet examiné en seconde lecture serait conçu comme un référentiel de compétences ainsi que comme un guide précisant les âges minimaux des élèves par filière, le nombre d'années d'études et les conditions de diplomation ou de certification.

Les articles 1 à 28 ont été adoptés à l'unanimité des onze membres présents, ainsi que l'ensemble du projet de décret. Je vous remercie, chers collègues, de même que les services pour la qualité et la célérité avec laquelle ils ont établi ce rapport.

M. le président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Mon groupe tient à saluer les avancées que permet ce projet de décret visant à la refonte du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française.

À la suite des conclusions du groupe de travail que vous avez mandaté, Madame la Ministre, je vous remercie pour les précisions que vous avez apportées hier en réponse à nos questions, notamment quant à la possibilité d'organiser des projets artistiques et pédagogiques innovants. Vous avez rappelé que la créativité et l'innovation étaient au cœur de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) et combien il est nécessaire d'offrir aux académies et aux professionnels concernés l'espace requis pour évoluer.

Mon groupe vous a également fait part d'une préoccupation du terrain relative à la date de clôture des inscriptions. Cette date a évolué avec le nouveau rythme scolaire, restons donc attentifs aux besoins du terrain, comme vous l'avez d'ailleurs suggéré en réponse à notre demande. Ne pourrions-nous pas fixer une date, le 15 ou le 30 septembre, qui faciliterait l'organisation des familles et des responsables de première ligne? Nous soutiendrons évidemment ce projet de décret.

M. le président. – La parole est à Mme Schyns.

Mme Marie-Martine Schyns (Les Engagés). – Notre groupe soutiendra ce texte lors du vote. Nous avons posé de nombreuses questions hier en commission. Nous sommes rassurés sur trois points, mais nous avons aussi soulevé quelques points d'attention pour l'avenir.

Nous avons été rassurés quant aux définitions qui s'appliqueront à l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR), parce que les définitions de l'évaluation sommative et de l'évaluation certificative diffèrent entre l'ESAHR et l'enseignement obligatoire. Nous pensions que cette différence pouvait porter à confusion, mais la ministre nous a expliqué qu'il existe des parcours individualisés en académie, et que les réalités sont donc différentes.

Par ailleurs, l'administration a procédé à un travail de nettoyage des titres donnant accès à différentes fonctions. Nous craignons que certaines personnes ayant des titres qui ont été abrogés cette fois-ci reprennent le chemin des académies sans y avoir exercé et seraient exclues d'un recrutement. La ministre nous a assuré que ce ne serait pas le cas.

Enfin, vous nous avez assuré que tous les membres du personnel qui bénéficient d'un nouveau barème, même en cas d'adoption du projet de décret à l'examen, percevront rétroactivement les sommes qui en découlent, c'est-à-dire depuis le début du mois de septembre. Nous avons bien noté que les administrations n'ont pas pu le faire précédemment pour des raisons techniques et réglementaires. Ce décret aurait pu être anticipé au mois de juillet pour faciliter les choses, mais nous voterons tout de même favorablement.

De manière plus générale, quand on parle d'ESAHR, on aborde automatiquement la question des barèmes, notamment le barème 501. Des questions furent posées hier et nous savons désormais que 729 personnes ont réussi les modules en juin 2023, que 415 personnes ont obtenu le nouveau barème et que 315 personnes sont inscrites à la nouvelle session. C'est un dossier que l'on va suivre de près.

Vous nous avez signalé, Madame la Ministre, que ce fameux barème 501 ne serait pas étendu à d'autres domaines que ceux fixés dans le décret de 2019. Avec mon groupe, nous sommes bien placés pour savoir de quoi relève ce décret: il s'agit de l'enjeu du barème 501 pour tous ceux qui ont des titres équivalents à un master à partir du moment où ils suivent un module «tous niveaux». Néanmoins, c'est le cas uniquement pour la formation musicale. Aujourd'hui, il serait intéressant d'y penser pour les autres domaines. Il est clair qu'il y a des enjeux budgétaires et nous savons pourquoi cela avait été fait de la sorte en 2019. Toutefois, l'idée est d'avoir une harmonisation pour la suite, même si je ne doute pas que les prochains gouvernements y seront attentifs.

Enfin, je voudrais remercier la ministre pour les chiffres communiqués hier sur l'évolution du nombre d'inscrits dans les différentes filières: musique, danse et art

de la parole. En réalité, en analysant ces derniers, on s'est rendu compte d'un recul. On pensait que ce recul visait principalement la danse. Ce recul est présent depuis 2019, mais s'accroît en 2021 et 2022, soit les années post-Covid. Cependant, la Covid-19 n'excuse pas tout.

Hier, M. Segers a souligné de manière très théâtrale le fait que la place de l'ESAHR dans le paysage de l'éducation n'avait jamais été aussi bonne que durant cette législature. Outre le fait que ce n'est pas très sympathique au regard des législatures précédentes, les chiffres ne sont malheureusement pas le reflet de ces propos. On comprend tout à fait qu'il y ait eu la crise Covid, mais il y a aujourd'hui un vrai travail collectif à faire pour redonner le goût aux académies. Comment remobiliser et resensibiliser? N'organiserait-on pas des campagnes en collaboration avec les communes? Comment travailler avec les acteurs locaux? Avec Les Engagés, nous sommes prêts à soutenir toute mesure allant dans le sens d'une resensibilisation. Il ne suffit pas de dire les choses de manière théâtrale, il faut également analyser les chiffres.

(M. François Bellot, vice-président, prend la présidence)

M. le président. – La parole est à M. Segers.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Chers collègues, le monde politique peut-il encore s'exprimer sans être caricaturé? Durant cette mandature, il n'y a jamais eu autant de débats autour de l'ESAHR et des académies, de manière si enthousiaste, créative et volontaire. Depuis presque quarante ans, nous avons construit progressivement un maillage des académies sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui fait de la Belgique l'un des seuls pays au monde où il existe un réseau subventionné par les pouvoirs publics de manière structurelle et rattaché à l'éducation. Nous progressons et jamais, depuis longtemps, il n'y a eu autant de débats en commission, il n'y a eu autant de prises de parole sur la question culturelle et sur la question de l'apprentissage créatif.

D'ailleurs, Madame Schyns, si vous étiez allée voir toutes les questions qui ont été posées, vous auriez pu constater que si les inscriptions étaient en recul à cause de la Covid-19, elles ont repris de manière significative en 2023. Cela a fait l'objet d'une question que j'ai soumise à Mme Désir le 18 juillet dernier. Elle a eu l'occasion de nous confirmer ce renouveau dans sa réponse. Pouvons-nous nous targuer d'avoir aujourd'hui un monde des académies qui a survécu à la crise de la Covid-19 de manière remarquable? Oui! Je le dis simplement, sans nul besoin d'être théâtral. Il y a un monde des académies qui fonctionne et doit être entendu. Si vous aviez été de bon compte, vous auriez pu parler du barème 501 et des efforts que j'ai menés. Ce texte apporte des aménagements techniques et une conscience politique de l'intérêt d'entretenir un rapport avec le monde des académies.

Structurer la concertation avec le monde des académies est extrêmement important. Structurer la reconnaissance politique est extrêmement important. Je vous

remercie de vous être levée à la tribune pour valoriser le monde des arts et d'en faire un combat au sein de votre groupe. J'attends de tous les partis politiques qu'ils en fassent autant.

Nous avons besoin de créatifs. Nous avons besoin d'ouvrir les imaginaires. Les élèves qui sortent des académies doivent avoir plus d'opportunités. Nous avons besoin d'alliances. Nous avons besoin que les enfants de demain soient habilités à des disciplines artistiques, telles que la danse, la musique, le dessin ou l'expression orale. Nous devons continuer à investir dans l'éducation créative. Et plus nous serons nombreux, mieux ce sera.

Je vois en vous la meilleure des alliées. Je vois aussi des alliés en MM. Janssen, Di Mattia ou Kerckhofs. Nous devons être unis pour défendre les académies. C'est le plus beau réseau que nous ayons réussi à établir. Nous devons continuer à le dire, à le penser, mais aussi à le faire vivre dans nos partis politiques et nos programmes. Nous devons dire la nécessité de revoir le socle des académies pour le renforcer.

Je le dis à chaque fois que je prends la parole: la question de l'expansion des droits culturels est essentielle pour la démocratie! Les académies sont là pour nous aider à étendre les droits culturels et à s'assurer que chacun puisse devenir un citoyen. Il n'y aura pas de transition juste et solidaire si nous n'investissons pas davantage dans le monde créatif et artistique.

Chers collègues, je le dirai de la manière la moins théâtrale possible: nous avons besoin des académies et de leurs professeurs. Qui, parmi vous, est allé en académie? Avez-vous des enfants, des petits-enfants ou des cousins qui y sont allés? Tout le monde a une histoire avec une académie. Tout le monde! Nous devons continuer à défendre les académies et à dire que oui, demain, des améliorations seront apportées au monde des académies, qui mérite toute notre attention.

Mme Cremasco m'a dit tout à l'heure: «C'est important de parler de plasticité et de rencontre entre l'art et les sciences». Le monde créatif, c'est apprendre à débattre, à discuter. Madame la Ministre, vous avez tout notre soutien pour ce texte.

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Hier, j'ai pu assister à la rentrée académique de l'Université de Liège (ULiège). J'ai alors dit à mon chef de groupe, Matteo Segers, qu'il avait complètement raison d'affirmer que l'art est fondateur de la société. Et cela, ce n'est pas Matteo qui le dit, mais la rectrice de l'ULiège. Elle a annoncé hier, très solennellement et sans mâcher ses mots, que l'heure était grave. Elle a en effet été bouleversée par les conséquences dramatiques du réchauffement climatique. Elle a expliqué que nous compterons des morts par millions et que des zones de la planète seront inhabitables. Elle a choisi la maxime

suivante pour ouvrir la rentrée académique: «Réconcilier Art et Sciences et s’engager pour réenchanter notre monde». «Art», «réenchanter» ne sont pas des mots théâtraux, peu sensibles, peu effectifs, ce sont des mots fondamentaux. L’annonce de la rectrice soutient les propos de mon chef de groupe.

M. le président. – La parole est à Mme Désir, ministre.

Mme Caroline Désir, ministre de l’Éducation. – Je suis ravie que nous débattions régulièrement dans notre Parlement de ce sujet important qu’est l’ESAHR. Je ne cherche pas à dénigrer mes prédécesseurs; je suis au contraire très heureuse que les défenseurs de l’ESAHR soient nombreux dans tous les partis. Tâchons de nous rappeler que notre modèle est unique en Europe et qu’il faut le défendre et le protéger. Il permet en effet une accessibilité unique à la pratique artistique pour les enfants, les adolescents et les adultes. L’académie a joué un rôle très important dans ma vie, c’est pourquoi j’ai envie de défendre et porter ce domaine de l’enseignement.

Monsieur Segers et Madame Schyns, vous avez tous les deux raison: les chiffres des inscriptions ont reculé au moment de la crise de la Covid-19. Nous n’avons pas encore les chiffres de cette année, mais ils montrent une tendance à la hausse depuis la fin de la crise. C’est déjà en soi un défi réussi! Les académies ont connu deux années très perturbées durant la pandémie, créant des ruptures dans un enseignement qui n’est pas obligatoire. Les élèves ont parfois abandonné et ont eu des difficultés à y retourner.

Les pouvoirs organisateurs se sont mobilisés pour analyser la situation et proposer notamment de nouveaux projets pédagogiques et diversifier les cours afin de faire repartir les inscriptions à la hausse. Cette année, avec l’exemption des droits d’inscription pour les détenteurs de la carte Prof et la demande élevée de duplicatas, nous avons bon espoir que les chiffres continuent de grimper.

Pour le reste, Madame Schyns, je suis contente que vous ayez obtenu des réponses hier en commission. M. Janssen, j’ai noté votre demande relative à d’éventuelles dates fixes pour les académies. Toutefois, notons que toutes les académies ne souhaitent pas prendre une date plus tardive pour les fins d’inscription afin d’éviter de désorganiser les cours collectifs et semi-collectifs. Avant toute décision, nous prendrons donc le temps d’examiner cette demande avec les pouvoirs organisateurs de l’ESAHR.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

10.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l’examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu’adopté par la commission.

Personne ne demandant la parole, les articles sont adoptés.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

11 Désignation de membres du Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

M. le président. – Conformément à l'article 139, § 1^{er}, alinéa 2, du décret coordonné le 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels, le Parlement est invité à désigner trois membres du Collège d'autorisation et de contrôle, dans le respect de la représentation proportionnelle des tendances politiques démocratiques existantes au sein du Parlement.

Les trois premiers quotients étant dévolus aux groupes PS, MR et Ecolo, leurs chefs de groupe respectifs m'ont communiqué les noms suivants: pour le PS, Mme Anne Dumont; pour le MR, M. Marc Isgour; pour Ecolo, M. Damien Pennetreau.

En application des articles 4, § 1^{er}, et 15 de notre règlement, ces désignations doivent se faire par l'intermédiaire d'un vote à bulletin secret. Le vote électronique n'est pas possible en l'espèce. Toutefois, l'article 4, § 6, de notre règlement prévoit que, dans l'hypothèse où le nombre de candidats correspond au nombre de places à pouvoir, le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin. Cette condition étant remplie en l'espèce, les candidatures de Mme Dumont, de M. Isgour et de M. Pennetreau sont proposées par le Parlement pour siéger au Collège d'autorisation et de contrôle.

Communication en sera faite à la ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

12 Projet de décret modifiant le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française (doc. 580 (2022-2023) n° 1)

12.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– Il est procédé au vote nominatif.

80 membres ont pris part au vote.

80 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: M. Laurent Agache, M. André Antoine, M. Gaëtan Bangisa, M. Christophe Bastin, M. François Bellot, Mme Alice Bernard, M. John Beugnies, M. Olivier Biérin, Mme Nicole Bomele Nketo, M. Martin Casier, Mme Caroline

Cassart-Mailleux, Mme Delphine Chabbert, M. Christophe Clersy, M. René Collin, Mme Stéphanie Cortisse, M. Philippe Courard, Mme Veronica Cremasco, M. Jean-Luc Crucke, Mme Matthieu Daele, Mme Sybille de Coster-Bauchau, M. Michel de Lamotte, Mme Margaux De Re, Mme Valérie Delporte, M. François Desquesnes, M. Laurent Devin, M. Michele Di Mattia, M. Benoit Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Manu Douette, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, M. Eddy Fontaine, Mme Jacqueline Galant, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Gwenaëlle Grovonius, M. Stéphane Hazée, M. Antoine Hermant, M. Laurent Heyvaert, M. Nicolas Janssen, Mme Joëlle Kapompole, M. Jean-Pierre Kerckhofs, M. Sadik Köksal, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Sabine Laruelle, M. Dimitri Legasse, Mme Laure Lekane, M. Mauro Lenzini, M. Laurent Léonard, M. Jean-Pierre Lepine, M. Julien Liradelfo, M. Eric Lomba, M. Jean-Charles Luperto, M. Jean-Claude Marcourt, M. Olivier Maroy, M. Julien Matagne, Mme Françoise Mathieux, Mme Sophie Mengoni, M. Germain Mugemangango, Mme Diana Nikolic, M. Mohamed Ouriaghli, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Préciaux, Mme Sabine Roberty, Mme Hélène Ryckmans, M. Mourad Sahli, Mme Françoise Schepmans, M. Laszlo Schonbrodt, Mme Marie-Martine Schyns, M. Matteo Segers, Mme Rachel Sobry, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Michaël Vossaert, M. Jean-Paul Wahl, M. David Weytsman, M. Thierry Witsel.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 16h30.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

- au ministre Jeholet, par MM. Clersy, Matagne, Crucke et Witsel;
- au ministre Daerden, par Mmes Bernard, Pavet et Vandevoorde;
- à la ministre Linard, par Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde, Roberty et Cassart-Mailleux ainsi que par MM. Maroy et Dodrimont;
- à la ministre Bertieaux, par Mmes Bernard, Pavet, Vandevoorde et Kapompole ainsi que par MM. Beugnies, Desquesnes, Disabato et Crucke;
- à la ministre Désir, par Mme Cassart-Mailleux ainsi que par MM. Crucke et Courard.

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

- les recours en annulation partielle de l’ordonnance de la Commission communautaire commune du 15 décembre 2022 «modifiant l’ordonnance du 24 avril 2008 relative aux établissements d’accueil ou d’hébergement pour personnes âgées», introduit par la SRL «Seniors Care-Ion» et par la SA «Aedifica» et autres;
- les recours en annulation partielle de l’article 5 de la loi du 11 juillet 2013 «modifiant les lois sur le Conseil d’État, coordonnées le 12 janvier 1973», introduit par D. B. et autres;
- le recours en annulation des articles 2, 3, 5, 14 et 15 de la loi du 3 août 2016 «instaurant une nouvelle taxe annuelle sur les établissements de crédit en remplacement des taxes annuelles existantes, des mesures de limitation de déductions à l’impôt des sociétés et de la contribution à la stabilité financière», introduit par la SA «Centrale Kredietverlening» et autres.